

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-dix-septième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 16 mars 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Line Chamberland Valérie Coulombe	Représentante de la Faculté des sciences humaines Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
MM.	Sylvie B. de Grosbois Jérôme Di Giovanni	Directrice du Service aux collectivités (présidente) Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mme	Houssine Dridi Marie-Andrée Gauthier	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
M.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Mmes	Claire Vanier Nicole Vézina	Agente de développement au Service aux collectivités Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRES ABSENTS :

M.	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Lise Gervais* Ève Lamoureux*	Représentante de Relais-femmes Représentante de la Faculté des arts

INVITÉ :

M.	Marcel Simoneau	Directeur services conseil en technologies et environnements numériques (président)
----	-----------------	---

SECRÉTAIRE :

Mme	Annie Hébert	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Annie Hébert agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle mentionne qu'elle préside aujourd'hui une dernière séance du Comité des services aux collectivités pour un an. Elle salue la présence de monsieur Marcel Simoneau qui entrera en fonction à titre de directeur intérimaire du Service aux collectivités à compter du mardi 17 mars. Elle souligne qu'en acceptant cette direction, il assurera une double tâche et le remercie de se joindre à la mission du Service aux collectivités. Également, elle annonce que madame Annie Hébert, secrétaire rédactrice, remplace madame Valéry Colas en raison d'un retrait préventif lié à sa grossesse. Elle souhaite que ses meilleurs vœux lui soient transmis. Elle invite ensuite les membres à se présenter à tour de rôle.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Geneviève Pagé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 176^e assemblée du 26 janvier 2015

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Une membre tient à féliciter la qualité de ce procès-verbal. Bien qu'elle ait été absente de cette assemblée, elle déclare avoir été en mesure de bien comprendre la nature des discussions. La directrice du Service aux collectivités abonde dans ce sens et appuie le fait qu'il s'agit d'une très bonne synthèse des échanges tenus lors de la dernière rencontre.

Deux coquilles sont relevées.

Sur proposition dûment faite par madame Nicole Vézina, appuyée par madame Marie-Andrée Gauthier, le procès-verbal de la cent soixante-seizième assemblée ordinaire tenue le 26 janvier 2015 est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Information

3.1 Tableau des suivis

La directrice du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Aucune question n'est soulevée.

3.2 Information des membres

La directrice du Service aux collectivités indique que le vice-recteur à la Recherche et à la création, monsieur Yves Mauffette, est venu brièvement avant la rencontre pour souhaiter la bienvenue à monsieur Marcel Simoneau. Elle précise que la présence de monsieur Mauffette sera à l'ordre du jour de la rencontre du mois d'avril, où il se joindra au Comité des services aux collectivités pour un lunch offert aux membres. À cette occasion, il sera accompagné de monsieur René Côté, vice-recteur à la Vie académique. Elle souligne que monsieur Mauffette terminera son mandat à titre de vice-recteur à la Recherche et à la création le 31 mai prochain et que monsieur Côté assurera la transition jusqu'à la nomination d'une nouvelle personne à ce titre.

Un membre demande si cette rencontre sera de nature informelle. La directrice du Service aux collectivités répond que le Comité des services aux collectivités peut choisir de poser un certain nombre de questions et de les transmettre afin que les vice-recteurs puissent s'y préparer. Elle note que l'événement a un côté informel afin de remercier monsieur Mauffette pour son soutien indéfectible dans la consolidation du Service aux collectivités, qui, malgré les temps difficiles, n'est pas davantage inquiété que les autres unités de l'Université. Elle juge pour sa part intéressant de proposer des sujets à discuter. Elle invite les membres à s'exprimer à ce propos.

Un membre indique avoir des questions quant à l'avenir des activités de ce service. La directrice du Service aux collectivités note que le Vice-rectorat à la vie académique englobe le bureau du vice-recteur à la Recherche et à la création et, par conséquent, le Service aux collectivités et le Comité des services aux collectivités. Il peut être souhaitable d'entendre les vice-recteurs sur leurs perspectives d'avenir à l'égard de ces deux entités.

Un membre informe l'assemblée qu'au mois de décembre dernier, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a entrepris une consultation portant sur une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Très peu d'organismes ont été invités à soumettre un mémoire à ce sujet. Le conseil d'administration de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS) adoptera sous peu son mémoire. Il sollicite la contribution du Service aux collectivités afin de le faire circuler. La directrice du Service aux collectivités accueille la demande favorablement. Elle invite le membre à transmettre le document au secrétariat du Service aux collectivités pour diffusion.

4. Projets de formation

4.1 Accompagnement dans le codéveloppement des pratiques d'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité

Madame Claire Vanier quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Un évaluateur estime que ce projet se moule à la problématique. Il juge pour sa part que le partenariat consolidé est particulièrement intéressant puisqu'il apporte une meilleure concertation entre les partenaires. Il considère que ce modèle pourrait être exporté dans d'autres villes et d'autres régions. Il se dit néanmoins préoccupé par le transfert des connaissances à la suite du projet. Il juge également que la description des activités manque de précisions. Finalement, il remarque que 90 heures de dégrèvement ont été demandées, alors

que 108 heures ont été reconnues nécessaires à la réalisation de ce projet. Il s'interroge sur la façon dont les heures manquantes seront comblées. La directrice du Service aux collectivités indique que la professeure assumera la différence à partir de son temps personnel. Elle remarque par ailleurs que de nombreux organismes communautaires sont impliqués dans ce projet. Ceci représente un surcroît de travail et nécessitera une attention particulière.

La seconde évaluatrice présente à son tour son appréciation qu'elle annonce plus sévère que la précédente. Elle note qu'elle ne met nullement en doute la pertinence du projet, mais elle aurait souhaité être davantage convaincue de la nécessité de sa poursuite. Elle aurait également voulu plus d'explications sur la définition de la notion de codéveloppement et que la grille d'analyse soit plus précise. Elle juge finalement qu'un accompagnement plus étroit aurait été profitable en matière de transfert des connaissances. Elle suggère de recommander à la chercheuse d'accompagner des animatrices, animateurs afin d'assurer la suite de la formation.

La directrice du Service aux collectivités croit que le Comité des services aux collectivités recevra de plus en plus de projets d'accompagnement. Elle considère par conséquent qu'une meilleure planification en matière de suivi sera nécessaire.

Un membre souligne que la question du roulement dans les groupes, à tous les niveaux, tant bénévole qu'au sein du personnel, pose un problème important dans un contexte où de nombreuses bénévoles, nombreux bénévoles participent à ce projet. Elle y voit un risque de dépendance à l'égard de la chercheuse qui, dès lors, ne serait plus en position de transfert des connaissances. La directrice du Service aux collectivités répond qu'il importe en effet de s'assurer de la pérennité des savoirs.

Un membre note que les conseils d'administration des organismes offrent plus de stabilité et il suggère qu'un volet de formation soit développé avec ces entités afin de favoriser la pérennité des connaissances. Il dénonce en revanche les redditions de compte et les nouveaux critères imposés par le Gouvernement privilégiant une plus grande rotation au sein des conseils d'administration. Selon lui, ces récentes exigences risquent de nuire grandement aux organismes en affaiblissant leur noyau organisationnel.

La directrice du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 86,8 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1106

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fondation du Dr Julien – Assistance des enfants en difficulté (AED), le Répit providence – Maison Hochelaga-Maisonneuve, le Carrefour Familial Hochelaga, le Carrefour Parenfants et le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Marie-Andrée Gauthier, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Accompagnement dans le codéveloppement des pratiques d'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité et lui accorde la note de 86,8 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Suzanne Mongeau, professeure à l'École de travail social, aux fins d'assurer la formation intitulée Accompagnement dans le codéveloppement des pratiques d'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Contre l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique)

Madame Marie-Andrée Gauthier quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Une évaluatrice juge ce projet de formation de formatrices excellent. Elle souligne qu'il vise une multitude d'organismes communautaires afin de mieux outiller les femmes relativement à l'évolution législative autour de la prostitution et de l'exploitation sexuelle. Projet très bien structuré, elle se serait attendue néanmoins à un degré plus élevé d'heure de contact en regard des 90 heures de dégrèvement sollicitées.

Une autre évaluatrice présente son analyse du projet qu'elle juge également très bien ficelé. Elle souligne sa grande pertinence en regard du changement nécessaire de perception sociale et de la nécessité d'améliorer la capacité d'argumenter avec les intervenantes, intervenants, juges et membres du corps policier. Elle aurait aimé que le volet sociologique soit plus développé pour justifier pleinement la présence de la professeure Rachel Chagnon. Elle croit de plus que deux jours de formation sont courts. Elle doute que toute la matière puisse être abordée et approfondie en si peu de temps. Elle s'enquiert si un plan de suivi a été planifié et, dans la

négative, elle recommande que cela soit prévu. La directrice du Service aux collectivités indique qu'elle transmettra le commentaire à la responsable du projet.

Des membres souhaitent échanger quant au nombre d'heures très variable demandé d'un projet à l'autre. Une membre indique que dans ce projet, le total des heures est de 142. Elle suggère que les dégrèvements de 90 heures soient plus spécifiquement destinés au contact. Elle croit que l'accompagnement nécessite d'être partie prenante du processus et que cet élément devrait être précisé. La directrice du Service aux collectivités rappelle que lors d'une demande de dégrèvement, le nombre d'heures de contact doit être conséquent avec la prestation. Elle indique que 15 % du temps est généralement accepté pour les préparations. La différence doit être consacrée à la formation et à l'accompagnement. Elle déclare avoir eu un échange avec l'agente de développement afin d'obtenir des précisions à ce sujet. Selon les informations obtenues, il s'agit davantage d'un *team teaching* interactif. La professeure sera présente, sans être constamment à l'avant-plan. Elle se dit pour sa part à l'aise avec ce dégrèvement de 90 heures.

Une autre membre, pour sa part, n'a aucun doute à ce sujet. Elle conçoit cependant que le contenu du document prête à confusion en matière de distribution des heures. La directrice du Service aux collectivités comprend que les membres se disent prêts à accorder le dégrèvement, mais qu'un effort devra être consenti afin de clarifier la nature et l'importance de l'intervention de la professeure, du professeur.

La directrice du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 95,8 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

Madame Marie-Andrée Gauthier réintègre la salle.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1107

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) et la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50

points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Coulombe, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Contre l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique) et lui accorde la note de 95,8 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Rachel Chagnon, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Contre l'exploitation sexuelle des femmes : formation de formatrices visant à mieux comprendre les défis et à améliorer les pratiques (volet juridique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Projet de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 4 mars 2015

La directrice du Service aux collectivités explique que le Sous-comité de la recherche a évalué six projets. Un questionnement est à nouveau apparu concernant les demandes de dégrèvement déposées avant le concours du PAFARC du mois d'avril. Ceci pose un certain nombre de difficultés dans l'évaluation du projet. En effet, dans la demande de dégrèvement, une partie de la notation porte sur la participation étudiante, qui, elle, dépend du financement du PAFARC. Elle explique que les membres du Sous-comité de la recherche ont exprimé le souhait d'entendre l'avis des membres du Comité des services aux collectivités sur cette délicate synchronicité.

Une membre reconnaît que cette situation pose problème dans l'évaluation du dégrèvement sans savoir ce qu'il adviendrait du projet si le financement du PAFARC n'était pas accordé. Elle croit pour sa part qu'en l'absence de ce fonds, le projet ne pourra se réaliser à la même échelle, ce qui suscite un certain nombre de questions. La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'un dossier semblable a déjà été porté à l'attention du Comité des services aux collectivités qui avait alors confié le mandat à la direction d'effectuer les vérifications de mise et de juger si le projet allait pouvoir se réaliser ou non. Elle indique que le Comité des services aux collectivités devra néanmoins réfléchir sur les modalités à établir pour l'avenir.

Un membre demande s'il sera possible de revoir l'ordre d'attribution des concours du PAFARC et des dégrèvements d'enseignement. La directrice du Service aux collectivités explique que l'attribution des dégrèvements, au mois de mars est immuable aux fins d'harmonisation avec les plans de travail des professeurs, professeuses. Les départements ont des exigences spécifiques à cet effet.

Un autre membre indique que l'intention du Sous-comité de la recherche visait à soumettre le sujet au Comité des services aux collectivités afin d'amorcer la réflexion et éventuellement d'en

faire une discussion. Il met en relief deux enjeux. Le premier porte, comme mentionné précédemment, sur la présence des étudiantes, étudiants. Le second concerne l'ambition de plus en plus grande des projets soumis au PAFARC en raison de la concurrence grandissante entre les professeures, professeurs. En effet, en l'absence d'autres sources de financement, des projets très ambitieux, mais avec peu de ressources financières, sont de plus en plus présentés. Par ailleurs la course au financement est un enjeu de taille pour les jeunes professeures, professeurs. Une réflexion devient nécessaire afin d'apporter des recommandations concrètes sur lesquelles les coordonnatrices, coordonnateurs s'appuieront dans leur travail auprès des professeures, professeurs. Il croit nécessaire de trouver un meilleur agencement, particulièrement pour les projets dont une moitié du financement dépend de l'autre pour se réaliser. Il est appuyé en cela par une autre membre qui ajoute que le nombre de dégrèvements atteint maintenant l'équilibre et que ce programme deviendra lui aussi compétitif et de plus en plus difficile à évaluer.

La directrice du Service aux collectivités confirme que la compétition est de plus en plus grande et bien que les fonds soient consolidés, il est clair qu'ils n'augmenteront pas. Elle anticipe que de plus en plus de bons projets pourraient se voir refusés. Elle croit néanmoins possible de mener une réflexion sur la synchronicité des étapes à l'intérieur d'un projet.

Une membre propose que le formulaire prévoie de nouveaux éléments explicatifs permettant de savoir à quoi servirait le dégrèvement si la subvention du PAFARC n'était pas accordée. La directrice du Service aux collectivités croit pour sa part que le formulaire utilisé dans le programme de dégrèvement aux fins de recherche est approprié. Elle croit davantage que la grille d'analyse mériterait d'être précisée. Elle ajoute qu'un exercice important d'analyse devrait se tenir avant de revoir les formulaires de demande de dégrèvement ou de financement afin qu'ils reflètent la nouvelle réalité évoquée. Cette difficulté est récurrente et il importe d'y réfléchir. Elle propose qu'une discussion sur la question se tienne dès le mois de septembre prochain.

Un membre signale une nouvelle réalité dans les demandes de recherche et de partenariat où il est dorénavant exigé, non plus des lettres d'appui, mais des engagements financiers.

Pour terminer, un membre déclare que la réalisation d'un projet s'appuie parfois sur d'autres sources de financement, comme le programme études-travail qui s'est vu interrompu sans préavis l'été dernier. Ceci a inévitablement diminué sa capacité à réaliser pleinement le projet sur lequel il travaillait avec des étudiantes, étudiants.

La directrice du Service aux collectivités conclut en indiquant que le Comité des services aux collectivités reçoit favorablement le rapport du Sous-comité de la recherche.

5.2 Évaluation et développement de la formation *Eval Pop* pour les organismes communautaires des régions du Québec

Mesdames Marie-Andrée Gauthier et Claire Vanier quittent la salle.

Un évaluateur présente brièvement le projet. Il souligne la pertinence de l'objet de recherche et de l'approche évaluative pour les groupes. Globalement bien construit et bien documenté, certains concepts du projet auraient tout de même mérité d'être mieux définis.

Une membre croit que le projet devrait également être évalué en fonction des réalisations antérieures à celui-ci. La directrice du Service aux collectivités répond que le projet est conforme aux attentes. Par ailleurs, à la suite de la rencontre du Sous-comité de la recherche, elle déclare avoir communiqué avec la coordonnatrice du projet concernant l'implication des étudiantes,

étudiants. Elle fait la lecture de la réponse du professeur Yves Chochard indiquant que les trois étudiantes, étudiants de deuxième cycle participeront aux activités, même en l'absence d'une subvention du PAFARC. Elle précise que le Comité des services aux collectivités prend une décision à ce moment-ci en sachant que l'attribution d'un PAFARC n'est pas acquise pour le professeur.

Un membre demande si le Comité des services aux collectivités aura suffisamment de dégrèvement pour répondre à l'ensemble des demandes. La directrice du Service aux collectivités répond que dix dégrèvements restent à attribuer et que, en se basant sur les années antérieures, ils devraient suffire à répondre à la demande. Elle remarque néanmoins que le nombre de demandes et le nombre de dégrèvements disponibles approchent l'équilibre.

Une autre membre indique, pour sa part, que certains aspects ne semblent pas avoir été précisés relativement à la participation des étudiantes, étudiants en l'absence d'une subvention du PAFARC et la réponse du professeur ne la satisfait pas entièrement. La directrice du Service aux collectivités souligne que la réponse du professeur Chochard soutient que les étudiantes, étudiants pourront travailler à un autre aspect du projet, le cas échéant. Elle ajoute que la décision à l'égard de ce projet peut comporter une réserve portant sur la participation des étudiantes, étudiants. Il importe d'une part d'évaluer si le Comité des services aux collectivités a suffisamment d'information pour prendre sa décision et, d'autre part, dans la perspective d'inclure une réserve à la résolution, de déterminer qui veillera à son respect par le promoteur du projet.

Un membre répond que la direction du Service aux collectivités est la mieux placée pour effectuer un suivi si une réserve était émise. En second lieu, il juge crédible la réponse du professeur, mais à l'avenir les promotrices, promoteurs devront prévoir ce qui se passera s'ils n'obtiennent pas de financement par le PAFARC. Les professeurs, professeuses pourraient notamment choisir de puiser dans leurs fonds de recherche personnels.

Un autre membre remarque que le professeur a déclaré qu'il engageait les étudiantes, étudiants quoiqu'il advienne. Il rappelle que les nouvelles professeuses, nouveaux professeurs bénéficient d'un fonds spécifique à ce statut, qui, par contre, fait l'objet d'un concours dans certaines facultés afin d'inciter les professeuses, professeurs à présenter des projets concrets. Pour sa part, il lui importe ici d'être équitable pour l'ensemble des projets.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 123/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent le dégrèvement de 45 heures, mais prennent note que les enjeux portant sur l'engagement des étudiantes, étudiants et sur l'alternative en cas de refus d'un financement par le PAFARC sont à étudier.

Madame Marie-Andrée Gauthier réintègre la salle.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1108

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Centre de formation populaire (CFP);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Yves Chochard du Département d'éducation et formation spécialisées;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Piché, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Évaluation et développement de la formation *Eval Pop* pour les organismes communautaires des régions du Québec et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Yves Chochard, du Département d'éducation et formation spécialisées, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Le développement du croisement des savoirs à *Parole d'excluEs* : une recherche-action participative

Un évaluateur présente brièvement le projet. À son avis, cette expérience pourrait être répétée ailleurs. Il souligne que le projet s'échelonne sur un échéancier de 16 mois, rendant sa réalisation crédible. Il remarque que la collaboration établie est intéressante et que le transfert des connaissances arrive très tôt dans la démarche. Le projet suscite néanmoins la même interrogation relative à la réalisation du projet en l'absence d'un financement du PAFARC. Il remarque l'effort particulier d'impliquer l'étudiante, l'étudiant à la méthodologie.

Un membre se demande quelles leçons ont été tirées des autres sites d'intervention et comprend difficilement ce que ce projet présente de nouveau. Il déclare comprendre la pertinence du projet, mais le situe mal dans son ensemble.

Un autre membre soutient que l'originalité de ce projet réside dans le fait qu'il s'agit de concrétiser, à travers un laboratoire, la formalisation et la coconstruction des savoirs universitaires et d'expérience. La directrice du Service aux collectivités indique que le nouveau projet intègre un enjeu différent visant l'enrichissement des activités de prise de parole et de mobilisation citoyennes, en tenant pour acquis ce qui a été fait auparavant et par le croisement des savoirs. L'enjeu ainsi que les chercheurs impliqués sont différents.

Un membre approuve le projet. À son avis, ce dernier projet est le plus clair des propositions soumises par cet organisme. Il comprend que la zone d'intervention est nouvelle. La directrice du Service aux collectivités souligne, quant à elle, qu'il s'agit du projet coup de cœur de l'évaluatrice et des deux évaluateurs du Sous-comité de la recherche qui recommandent sans réserve l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 133/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures, sous réserve qu'il soit possible pour le professeur de mener sa recherche sans le financement de la subvention du PAFARC et que la contribution de l'étudiante, étudiant demeure en adéquation avec le projet initial.

Sur une proposition de madame Marie-Andrée Gauthier, appuyée par madame Geneviève Pagé, il est recommandé que la direction du Service aux collectivités évalue, dans le cas où le PAFARC ne serait pas accordé, si l'implication de l'étudiante, étudiant demeure en adéquation avec le projet initial. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1109

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par *Paroles d'excluEs*;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Jean-François René de l'École de travail social;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Le développement du croisement des savoirs à *Parole d'excluEs* : une recherche-action participative et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Jean-François René, de l'École de travail social, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche;

SOUS RÉSERVE qu'il soit possible pour le professeur Jean-François René de mener sa recherche sans le financement de la subvention PAFARC et que la contribution des étudiantes, étudiants demeure en adéquation avec le projet initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Le rapport au bâti des Québécoises et des Québécois en situation de handicap : mieux comprendre le possible pour faire tomber les barrières

Un évaluateur présente brièvement la demande de dégrèvement. Il explique que de nouvelles pistes d'action ont été ciblées à la suite d'un projet réalisé en 2014. Très bien présenté, ce projet est exemplaire et clairement énoncé.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 135/150, ce qui équivaut à la notation A+.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1110

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Line Chamberland, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Le rapport au bâti des Québécoises et des Québécois en situation de handicap : mieux comprendre le possible pour faire tomber les barrières et lui accorde la note A+;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Lucie Lamarche, du Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Les locataires face au tribunal de la Régie du logement - la preuve et la procédure en questions

Un évaluateur présente brièvement le projet. Il s'agit de mieux cartographier le déroulement des audiences à la Régie du logement et certaines règles de procédure notamment sur le fardeau de la preuve imposé aux locataires et sur les mécanismes alternatifs de règlement des différends. Lié à des enjeux importants, les membres du Sous-comité de la recherche ont jugé le projet bien présenté et l'outil qui en découlera très utile. Ils ont apprécié particulièrement l'implication concrète des étudiantes, étudiants dans la publication des résultats.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 138/150, ce qui équivaut à la notation A+.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1111

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Martin Gallié du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Line Chamberland, appuyé par madame Marie-Andrée Gauthier, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Les locataires face au tribunal de la Régie du logement - la preuve et la procédure en questions et lui accorde la note A+;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Martin Gallié, du Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Portrait de la médiation culturelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie): caractéristiques, besoins et enjeux des artistes et des travailleurs culturels

Un évaluateur présente brièvement le projet visant la production d'un portrait régional sur les pratiques de la médiation culturelle de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Il note que ce projet a déjà été présenté au Comité des services aux collectivités au printemps 2013. Le professeur démontre bien l'importance du temps consacré à ce nouveau volet.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 131/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent l'octroi du dégrèvement de 45 heures.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1112

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.6;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Culture pour tous;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Martin Lussier du Département de communication sociale et publique;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Portrait de la médiation culturelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Montérégie) : caractéristiques, besoins et enjeux des artistes et des travailleurs culturels et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Martin Lussier, du Département de communication sociale et publique, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Le logement dans l'arrondissement Ville-Marie. Un facteur de changement social ? Quelle place pour le logement social?

Un évaluateur présente brièvement le projet. Il indique que celui-ci porte sur l'embourgeoisement (*gentrification*) du quartier Ville-Marie ayant pour effet le tarissement du logement social. Le projet vise à réaliser la diffusion, le transfert et l'appropriation d'information bien articulée sur la question. Ceci implique la collaboration de multiples actrices, acteurs du quartier. Le Sous-comité de la recherche aurait par contre souhaité mieux comprendre l'investissement des groupes dans l'organisation conjointe d'événements. La directrice du Service aux collectivités note que le sous-comité de la recherche a souligné que le projet est en effet moins bien présenté sur cet aspect, mais que la note finale en reconnaît la valeur.

Un membre explique pour sa part que la légère baisse de la note attribuée à ce projet, comparée aux résultats de 2012, s'explique par le fait que le Sous-comité de la recherche a procédé à sa réévaluation en raison de l'arrivée d'un nouveau partenaire et la reformulation de la section relative à la pertinence sociale.

Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 129/150, ce qui équivaut à la notation A.

Les membres du Comité des services aux collectivités recommandent le dégrèvement de 45 heures.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1113

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-177-5.7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et Habiter Ville-Marie;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Hélène Bélanger du Département d'études urbaines et touristiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche intitulée Le logement dans l'arrondissement Ville-Marie. Un facteur de changement social ? Quelle place pour le logement social? et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Hélène Bélanger, du Département d'études urbaines et touristiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Renouvellement de mandat au Sous-comité de la recherche pour une membre interne et un membre externe

La directrice du Service aux collectivités explique que les mandats au Sous-comité de la recherche de madame Ève Lamoureux, à titre de membre interne, et de monsieur Éric Giroux, à titre de membre externe, se terminent. Elle indique qu'ils ont tous deux manifesté leur intérêt à poursuivre leur engagement. Pour monsieur Giroux, il s'agira d'un second mandat de trois ans. En ce qui concerne madame Lamoureux, celle-ci poursuit actuellement son deuxième et dernier mandat au Comité des services aux collectivités. Il lui reste une année. Elle rappelle que monsieur Jérôme Di Giovanni siège également au Sous-comité de la recherche et que madame Lise Gervais agit à titre de substitut. Elle souligne également que le Sous-comité de la recherche fonctionne actuellement à effectif réduit puisque cinq personnes devraient y être nommées et non trois comme c'est le cas. Un poste de professeure, professeur est vacant.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1114

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités (CSAC) pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU la fin du mandat de madame Ève Lamoureux à titre de représentante des membres internes au sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'appel de candidatures fait par la présidente auprès des membres du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME madame Ève Lamoureux, professeure au Département d'histoire de l'art, à titre de représentante des membres internes au sous-comité de la recherche pour un second mandat d'un an prenant effet le 1^{er} juin 2015 et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1115

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités (CSAC) pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Éric Giroux à titre de représentant des membres externes au sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'appel de candidatures fait par la présidente auprès des membres du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME monsieur Éric Giroux à titre de représentant des membres externes au sous-comité de la recherche pour un second mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} juin 2015 et se terminant le 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Divers

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'elle présidait son dernier Comité des services aux collectivités. Elle tient à remercier l'ensemble des membres pour leur générosité exceptionnelle. Elle estime que le Comité des services aux collectivités est très stimulant et l'engagement remarquable de ses membres permet à l'équipe du Service aux collectivités de se sentir épaulée. Elle souligne que celle-ci accomplit un travail exemplaire. Elle ajoute que le Comité des services aux collectivités accueille plusieurs jeunes professeures, professeurs et elle les remercie de leur contribution.

Motion de remerciements à l'endroit de madame Sylvie B. de Grosbois, directrice du Service aux collectivités

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1116

ATTENDU le départ de madame Sylvie B. de Grosbois, directrice du Service aux collectivités et présidente du Comité des services aux collectivités, pour une année;

ATTENDU le travail exceptionnel accompli par madame de Grosbois dans le cadre de ses fonctions au Service aux collectivités et au Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE madame Sylvie de Grosbois pour le travail accompli au cœur d'un mandat difficile et pour la réalisation de la consolidation du Service aux collectivités et du Comité des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Dépôt de documents

- D.1 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation
- D.2 Programme de dégrèvement de recherche
- D.3 Tableau des dégrèvements formation et recherche 2014-2015
- D.4 Grille d'évaluation des projets de recherche

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 5 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 27 avril 2015.
AH/lc